



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG 337/15
16 Juin 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 7-10 Juillet 2009

**PROPOSITIONS DE NOUVEAUX SITES POUR INCLUSION DANS
LA LISTE DES ASPIM**

Projet de décision pour l'inscription sur la liste des ASPIM de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France), des Aires marines protégées de Capo Caccia-Isola Piana (Italie), de Punta Campanella (Italie) et du Parc National d'Al-Hoceima (Maroc)

La 16^{ème} réunion des Parties contractantes,

Rappelant l'article 8 du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique, ci-après dénommé le "Protocole", concernant l'établissement de la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM),

Considérant l'annexe I au Protocole, relative aux critères communs pour le choix des aires marines et côtières protégées susceptibles d'être inscrites sur la liste des ASPIM,

Tenant compte des propositions faites par la France, l'Italie et le Maroc, soumise à la Neuvième réunion des Points focaux nationaux pour les Aires Spécialement Protégées (Floriana, juin 2009) en vertu de l'article 9, paragraphe 3, du Protocole

Considérant les conclusions de la Réunion des Points focaux du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées, après l'examen effectué en vertu des dispositions de l'alinéa 4.a de l'article 9 sur la conformité de la proposition avec les critères communs adoptés en vertu de l'article 16, qui figure en annexe à la présente décision,

Décide d'inscrire sur la Liste des ASPIM, les sites suivants :

La réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France),
L'aire marine protégée de Capo Caccia-Isola Piana (Italie),
L'aire marine protégée de Punta Campanella (Italie), et
Le parc national d'Al-Hoceima (Maroc).

Demande aux Parties concernées de prendre toutes les mesures de protection et de conservation nécessaires spécifiées dans leur proposition, conformément à l'article 9 paragraphe 3 et à l'annexe I du Protocole.

Demande au CAR/ASP d'informer les organisations internationales compétentes de l'inscription des nouvelles ASPIM ainsi que des mesures prises, en vertu de l'article 9 paragraphe 5 du Protocole.

**Annexe- Synthèse des documents soumis par la France, l'Italie et le Maroc,
pour l'inclusion de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, de l'Aire
marine protégée de Capo Caccia - Isola Piana, de l'Aire marine protégée de
Punta Campanella et du Parc national d'Al-Hoceima.**

Sommaire

RÉSERVE NATURELLE DES BOUCHES DE BONIFACIO (FRANCE)	4
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	4
STATUT JURIDIQUE	4
MESURE DE PROTECTION, DE PLANIFICATION ET DE GESTION	4
CONCLUSION	4
ANNEXE : FORMAT ANNOTÉ POUR LES RAPPORTS DE PRÉSENTATION DES AIRES PROPOSÉES POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE DES ASPIM - RÉSUMÉ	5
AIRE MARINE PROTÉGÉE DE CAPO CACCIA – ISOLA (ITALIE)	8
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	8
STATUT JURIDIQUE	8
MESURE DE PROTECTION, DE PLANIFICATION ET DE GESTION	8
CONCLUSION	8
ANNEXE : - FORMAT ANNOTÉ POUR LES RAPPORTS DE PRÉSENTATION DES AIRES PROPOSÉES POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE DES ASPIM - RÉSUMÉ	9
AIRE MARINE PROTÉGÉE DE PUNTA CAMPANELLA (ITALIE)	12
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	12
STATUT JURIDIQUE	12
MESURE DE PROTECTION, DE PLANIFICATION ET DE GESTION	12
CONCLUSION	14
ANNEXE: - FORMAT ANNOTÉ POUR LES RAPPORTS DE PRÉSENTATION DES AIRES PROPOSÉES POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE DES ASPIM - RÉSUMÉ	15
PARC NATIONAL D'AL-HOCEIMA (MAROC)	18
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	18
STATUT JURIDIQUE	18
MESURE DE PROTECTION, DE PLANIFICATION ET DE GESTION	18
CONCLUSION	18
ANNEXE : - FORMAT ANNOTÉ POUR LES RAPPORTS DE PRÉSENTATION DES AIRES PROPOSÉES POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE DES ASPIM - RÉSUMÉ	19

Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (France)

Caractéristiques Générales

La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB) répond à plusieurs des critères généraux fixés à l'article 8 du Protocole ASP/DB pour inscription sur la liste des ASPIM.

L'aire candidate:

- renferme des espèces endémiques locales et des espèces endémiques ou menacées d'extinction à l'échelle de la Méditerranée
- renferme des écosystèmes spécifiques à la Méditerranée tels que des herbiers de Posidonies et des formations coralligènes
- présente un intérêt scientifique (suivi de l'effet réserve), esthétique (formations rocheuses superficielles uniques) et éducatif (centre pour les visiteurs et sentiers d'interprétation pour le public)
- présente un modèle de coopération transfrontière avec la création du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio entre la France et l'Italie: la RNBB (Corse) et le Parc National de l'Archipel de La Maddalena (Sardaigne).
- présente un modèle de gestion durable (gestion des ressources halieutiques par les pêcheurs).

Statut Juridique

La RNBB est dotée d'un statut juridique lui assurant une protection à long terme (Décret).

Mesure de Protection, de Planification et de Gestion

La RNBB possède des mesures de protection, un plan de gestion (présenté dans les annexes du dossier de candidature) et de suivi, un organe de gestion, un personnel permanent et des moyens de gestion et de suivi.

Conclusion

Ce site **remplit les critères minima requis** et est **éligible à l'inscription sur la Liste des ASPIM**.

Annexe : Format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des ASPIM - Résumé

La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio constitue la partie française du projet de Parc Marin International qui se construit entre la Corse et la Sardaigne (cf. point 10, page 47).

Elle représente une superficie de 79 460 ha et s'étend au long du littoral des communes de Monaccia d'Aullène, Pianottoli-Caldarellu, Figari, Bonifacio et Porto-Vecchio, ainsi que sur les secteurs terrestres suivant :

- archipels des Moines, des Bruzzi, des Lavezzi et des Cerbicale ;
- étangs saumâtres de Ventilègne, Testarella et Pisciu Cane ;
- pointes de Bruzzi ;
- falaises de Bonifacio.

Elle fait l'objet d'une gestion territoriale globale, comprenant 79 190 ha de domaine public maritime, ainsi que des îles et des îlots (119 ha), auxquels s'ajoutent la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone (217 ha) et des acquisitions foncières du Conservatoire du littoral (3 800 ha).

Le territoire abrite deux formations géologiques principales, un socle granitique mis en place avant la séparation du microcontinent corso-sarde, formant des massifs et des chaos à l'origine de la plupart des îles et archipels, des dépôts calcaires tabulaires d'origine marine, entaillés de vallées et de rias, formant les falaises de Bonifacio. La fréquence élevée des vents violents y favorise l'existence de forts courants et le mélange des masses d'eau tyrrhéniennes et algéro-provençales.

Les principaux habitats rencontrés sont les suivants :

- herbiers de *Posidonia oceanica*, occupant une superficie de 9 604 ha,
- lagunes abritant notamment un poisson endémique de Corse (*Aphanius fasciatus*) et la tortue cistude (*Emys orbicularis*),
- fourrés du littoral, caractérisées par la présence de Genévriers de Phénicie (*Juniperus phoenicea subsp. Turbinata*), représentatif du domaine biogéographique méditerranéen,
- l'habitat « récifs » regroupant 5 habitats élémentaires, 37 associations ou faciès abritant un grand nombre d'espèces à forte valeur patrimoniale et halieutique (langouste *Palinurus elephas*, araignée *Maja squinado*, mérus *Epinephelus marginatus* et corb *Sciaena umbra*, gorgones *Paramuricea clavata* et *Eunicella sp.*).

Parmi les habitats méditerranéens, on note sur ce territoire la présence de 26 biocénoses, faciès ou associations adoptés dans le cadre du P.A.M. La biodiversité y est particulièrement élevée :

- 766 végétaux recensés dont 2 phanérogames marines et 356 algues,
- de nombreuses espèces endémiques,
- des plantes caractéristiques des mares temporaires,
- 973 espèces animales, dont 22 d'intérêt communautaire nécessitant la mise en place de protections strictes et 11 d'intérêt communautaire nécessitant la désignation de Zones Spéciales de Conservation,
- 74 oiseaux inscrits à la Directive « Oiseaux », parmi lesquelles 16 espèces nichant dans le périmètre et 41 inscrites à l'annexe I, notamment le Cormoran huppé de Desmaret et le Goéland d'Audouin qui bénéficient d'un plan d'action international,

- 64 espèces animales marines présentes sur le territoire sont protégées par des accords internationaux, dont 14 protégées au niveau national (*Patella ferruginea*, *Pinna nobilis*, *Tursiops truncatus...*),
- plusieurs espèces (*Epinephelus marginatus*, *Hippocampus ramulosus*, *Palinurus elephas*, *Homarus gammarus*, *Maja squinado*) bénéficiant de mesures de protection locales.

Parmi toutes ces espèces, 55 figurent aux annexes du protocole ASPIM, dont 39 (6 plantes marines et 33 animaux) à l'annexe II. Il convient de rappeler que ce territoire fut jadis occupé par le phoque moine (*Monachus monachus*).

Longtemps marquée par l'agriculture et l'élevage, cette région (environ 15 000 hab.) a subi une déprise agricole (moins de 10 % des actifs) importante, en partie compensée par un développement des activités tertiaires, notamment celles liées au tourisme :

- hébergement résidentiel surtout concentré autour de Porto-Vecchio et de Bonifacio,
- aéroport de Figari (plus de 250 000 passagers par an) et ports de commerce de Bonifacio (liaisons quotidiennes avec la Sardaigne) et de Porto-Vecchio, représentant près de 300 000 passagers par an,
- ports de plaisances de Bonifacio, Porto-Vecchio et Pianottoli-Caldarelo, représentant un cinquième de la capacité d'accueil de la Corse,
- visite organisée des îles, grottes et falaises, depuis Bonifacio et Porto-Vecchio (et dans une moindre mesure depuis la Sardaigne),
- plongée sous-marine au départ de la Corse ou de la Sardaigne.

Le transport maritime (toutes activités confondues) s'effectue sous contrôle des sémaphores des marines française et italienne, dans le cadre des réglementations mises en place par l'Organisation Maritime Internationale (4 000 navires par an pour environ 80 000 tonnes de matières dangereuses).

Caractérisée par une faible production et un emploi limité (moins de 100 emplois directs), la pêche artisanale aux petits métiers constitue une activité fragile mais encore importante au plan social. Les suivis scientifiques menés depuis plus de 20 ans indiquent que ses prélèvements restent stables mais rentables et que la ressource n'est pas menacée. La gestion de cet espace constitue un modèle de développement durable.

Hormis le risque de pollution lié au trafic maritime et à la dangerosité du détroit, les principales menaces sur les habitats et les espèces sont liées à la forte fréquentation touristique de cette zone : ancrage des bateaux de plaisance, piétinement des prairies et des dunes, pêche de plaisance, pêche sous-marine, forte fréquentation de certains sites de plongée... La réglementation de la réserve naturelle qui exclut la pratique de la pêche sous-marine et réglemente la pêche de plaisance sur 15 % du territoire, l'information diffusée à l'attention du public, l'adoption de chartes de comportement par les plongeurs ou les entreprises de transport de passagers, l'organisation des mouillages ou des accès les plus fréquentés... limitent cependant les impacts de ces activités.

Un plan de gestion a été établi pour la période 2007-2011. Validé par de nombreuses instances (Assemblée Territoriale de la Corse, Conseil Scientifique, Comité Consultatif ...), il prévoit une poursuite et un renforcement des actions déjà engagées.

La protection du site avait débuté avec la création des réserves naturelles des Îles Cerbicales (1981) et des Lavezzi (1982), l'adoption d'arrêtés de biotope aux îlots des Moines et à la presqu'île des Bruzzi. De son côté, la Prud'homie des pêcheurs de Bonifacio a instauré deux

cantonnements de pêche à Porto-Vecchio et sous les falaises de Bonifacio. Sur l'interface terrestre de ce territoire, le Conservatoire du littoral a acquis 3 800 ha.

En 1993, la France et l'Italie, ainsi que les Régions corse et sarde, ont adopté un protocole définissant les modalités de mise en œuvre d'un projet de « Parc Marin International des Bouches de Bonifacio » dans les Bouches de Bonifacio. Les travaux engagés depuis lors ont conduit à la création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (1999), gérée par l'Office de l'Environnement de la Corse. Ce dernier dispose d'une équipe de 30 personnes affectées en permanence à la gestion du territoire protégé, dont 5 pour les suivis scientifiques, 3 pour les opérations en milieu hyperbare, 2 pour les actions de sensibilisation et d'information et 16 commissionnés et assermentés au titre de la police de la nature.

L'application de la réglementation sur ce territoire permet d'y préserver la faune, la flore et les habitats naturels. Elle garantit également la maîtrise de la plupart des activités :

- pêche professionnelle et de loisir,
- plongée sous-marine,
- chasse sous-marine,
- navigation et mouillage,
- camping, bivouac,
- accès aux sites sensibles (débarquement interdit sur les îlots de nidification...).

La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio est la partie française du projet de Parc Marin International. De son côté, l'Italie a créé le Parc National de l'Archipel de La Maddalena qui en constitue la partie italienne. Ce projet de protection transfrontalière a déjà contribué à la mise en place du dispositif de surveillance et d'aide à la navigation par l'Organisation Maritime Internationale (route recommandée, obligation de compte rendu...). Il bénéficie de l'application d'autres accords internationaux : zone de coopération RAMOGE (1976), sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins en Méditerranée (1999), décret portant création d'une Z.P.E. au large des côtes françaises méditerranéennes (2004). On ajoutera également le classement et l'inscription des falaises de Bonifacio et des îles Lavezzi, ainsi que l'inscription des milieux les plus remarquables du secteur, à l'inventaire des Z.N.I.E.F.F., des Z.P.S. au titre de la Directive « Oiseaux » et des Z.S.C. au titre de la Directive « Habitats ».

La concrétisation du projet de Parc Marin International des Bouches de Bonifacio devrait s'appuyer sur la création d'un « Groupement Européen de Coopération Territoriale » (G.E.C.T.), outil européen relevant du Règlement (CE) n° 1082 / 2006 adopté par le Parlement européen et le Conseil en date du 5 juillet 2006. Constitué à l'initiative de ses membres et doté de la personnalité morale, le G.E.C.T. bénéficie d'une réelle capacité d'intervention lui permettant notamment d'employer du personnel, de passer des contrats, d'engager des marchés publics et de gérer un budget commun. Sa création nécessite, au préalable, l'adoption d'une convention de coopération transfrontalière européenne qui en définit les caractéristiques, le droit applicable à sa mise en œuvre, les statuts et les modalités de fonctionnement. Plusieurs réunions de travail ont été organisées en 2008 entre l'Office de l'Environnement de la Corse et le Parc National de l'Archipel de La Maddalena afin de s'accorder sur les modalités de constitution du G.E.C.T.

Aire Marine Protégée de Capo Caccia – Isola (Italie)

Caractéristiques Générales

L'aire Marine Protégée renferme des écosystèmes spécifiques à la Méditerranée (Coralligène, herbier de Posidonies, formation à *Lithophyllum byssoides* et des habitats d'espèces en danger (*Corallium rubrum*, *Pinna nobilis*, *Hydrobates pelagicus*) et présente un intérêt particulier sur le plan scientifique (surveillance des grottes (émergées et immergées) et suivi des colonies de *Corallium rubrum*) esthétique (présence de crêtes élevées avec des falaises datant du mésozoïques et des facies Triasiques et Crétacés) et culturel et plus particulièrement sur le plan éducatif (avec l'existence de vastes et profondes grottes et de lacs souterrains, utilisés historiquement par l'homme - comme la « grotte verte » - qui donnent lieu à des sorties pédagogiques pour les écoles publiques locales).

Statut Juridique

L'aire Marine Protégée dispose d'un statut légal adapté, par Décret du Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire, du 23 Mars 2003.

Mesure de Protection, de Planification et de Gestion

L'aire dispose d'un organisme de gestion (comité de la réserve) et d'un plan de gestion établi annuellement qui inclue une estimation des dépenses relatives au programme annuel et des suggestions quand au périmètre et au zonage de l'AMP.

Conclusion

Ce site remplit les critères minima requis et est éligible à l'inscription sur la Liste des ASPIM.

Annexe : - Format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des ASPIM - Résumé

L'aire marine protégée de Capo Caccia – Isola Piana est caractérisée dans ses sommets plus élevés par des falaises de calcaire du Mésozoïque, avec des faciès du Triasique et du Crétacé. On trouve dans le promontoire de Capo Caccia des formes reliques d'une paléomorphologie continentale fortement évoluée, telles que des vallées suspendues et des côtés tronqués. Globalement, les formes du relief présentent des caractères typiques des régions calcaires, avec un drainage des eaux de surface inexistant.

En raison de la géomorphologie particulière, on trouve des fonds relativement profonds dans la partie submergée du promontoire de Capo Caccia, alors que dans la baie intérieure de Porto Conte, le fond présente une pente plus douce.

Le principal habitat médiolittoral est la formation composée de *Lithophyllum byssoides* ; son développement semble être favorisé par le calcaire des falaises, où sont présentes des conditions hydrodynamiques et venteuses intenses.

Les herbiers à *Posidonia oceanica* sont hétérogènes à l'intérieur des limites de l'AMP. Sur le côté ouest de l'AMP, la présence de posidonie (*Posidonia oceanica*) est limitée, essentiellement aperçue à une profondeur située entre 25 m et 35 m. On trouve également des pousses isolées de *Posidonia oceanica* sur des rochers éboulés, fréquemment présents sur le fond de ce côté.

Les habitats circalittoraux entre 40 et 50 m de profondeur sont dominés par la biocénose des sables grossiers et des fins graviers.

La prairie de *Posidonia oceanica* dans la baie de Porto Conte relativement abritée est plus étendue que celle sur les falaises occidentales ; en particulier, à Cala Tramariglio, l'herbier local à *P. oceanica* est bien protégé par les vents SE, favorisant sa limite supérieure qui atteint presque la surface de l'eau (prairie en forme de récif de barrière).

La floraison de *P. oceanica* dans la baie de Porto Conte coïncide avec celle signalée dans d'autres sites de la Méditerranée. L'étage circalittoral peu profond dans cette zone est caractérisé par du sable fin homogène, et du limon. Les communautés de l'infralittoral supérieur rocheux sont dominées par des algues rouges calcaires appartenant aux genres *Jania* et *Corallina*. Les assemblages de la partie moyenne de l'étage infralittoral sont bien structurés avec des algues photophiles appartenant aux familles des Dictyotacées et Gélidiacées. Des assemblages plus profonds sur les substrats durs verticaux ou subverticaux sont caractérisés par des faciès constitués d'*Halopteris*, *Dilophus* et diverses Corallinacées ainsi que d'autres espèces comme *Codium bursa*, *Acetabularia acetabulum*, *Padina pavonica*.

Un autre faciès bien représenté est constitué d'algues *Halimeda tuna* et plusieurs espèces du genre *Peyssonnelia*.

Quant à la faune, elle est plutôt rare dans cette partie. On trouve facilement l'éponge *Crambe Cramb* car elle préfère être exposée à des milieux lumineux. *Spirastrella cunctatrix* et *Axinella verrucosa* et *Reniera cratera* sont également communes.

Arbacia lixula et *Paracentrotus lividus*, suivis par ordre d'importance par *Sphaerechinus granularis* et l'étoile de mer *Echinaster sepositus*, sont les échinodermes les plus communs.

Les assemblages plus profonds sont souvent dominés par *Petrosa ficiformis*, associée au nudibranche *Peltodoris atromaculata*, *Eunicella cavolinii*, *Leptopsammia pruvoti* et *Parazoanthus axinellae*. Les autres organismes sessiles communs sont le Polichète *Serpula vermicularis*, la Sabelle *Bispira mariae*, le Gastéropode *Bolma rugosa*, les Briozoaires *Myriapora truncata* et *Sertella beaniana*, le Tunicier *Halocynthia papillosa*.

Les grottes sous-marines sont plutôt courantes et généralement colonisées dans les parties extérieure et centrale par des formes sciaphyles, parfois dominées par des colonies récentes de *Corallium rubrum* de petite taille et faible densité, suggérant des processus récents de recolonisation.

Une biocénose caractérisée par des algues vertes du genre *Halimeda* et *Flabellia* et par les Coelentérés *Cerianthus membranaceus* et *Eunicella cavolinii* est facilement signalé sous 18 mètres de profondeur, sur le côté occidental de l'AMP qui est encore rocheux et comporte de gros rochers éparpillés.

A cette profondeur, on trouve de petites quantités de *Posidonia oceanica* sur des rochers, comme déjà décrit.

On observe également des éponges appartenant au genre *Axinella* entre 45 et 50 m de profondeur (AIBA).

La faune courante de poissons de pleine eau est constituée de petits bancs de *Boops boops* et *Spicara smaris*, ainsi que de *Chromis Chromis* et *Oblada melanura*, tandis que tout près du fond de la mer, *Coris julis* et *Thalassoma pavo* sont des espèces plus abondantes.

La péninsule de Capo Caccia a subi d'importants phénomènes karstiques, aboutissant à l'existence de grottes larges et profondes et de lacs souterrains historiquement utilisés par les êtres humains.

La « Grotta Verde », en fait, nous fournit une preuve de présence humaine au Néolithique ancien (6000 - 4000 av. J.-C.). On trouve également des fossiles du quaternaire.

La faune troglobie terrestre présente des éléments d'intérêt sur le plan biogéographique.

Parmi les plus célèbres grottes submergées - « Grotta dei laghi », « Grotta Falco », « Grotta del Bisbe » ainsi que la « Grotta di Nereo » - il faut mentionner la plus grande grotte submergée d'Europe. Les espèces animales circalittorales caractéristiques ne sont pas rares, même dans des grottes sous-marines en eau peu profonde.

En raison de conditions rares et exceptionnelles régnant dans la grotte, la chaîne alimentaire se compose de producteurs secondaires (animaux vivant de matières organiques provenant de sources extérieures), véritables consommateurs (animaux consommant les matières organiques produites dans la grotte) et les bio-réducteurs (animaux utilisant la partie morte des matières organiques), mais même la faune migrante joue un rôle de premier plan, notamment des organismes au corps plus grand.

On trouve le Crustacée *Dromia vulgaris*, qui mange des éponges, et le Nudibranche *Flabellina affinis*, qui se nourrit d'Hydroides dans les grottes sous-marines ainsi qu'*Oligopus ater* et *Thorogobius ephippiatus*.

Les Crustacées *Hommarus gammarus*, *Palinurus elephas*, *Scyllarides latus*, *Scyllarus arctus* et le Poisson *Sciaena umbra* font partie de la faune qui migre vers l'extérieur ainsi que différentes sortes de crevettes appartenant aux familles des Sténopodidés, Alfeidés, Ippolitidés, Palemonidés.

Les assemblages végétaux sur les grottes sous-marines se composent exclusivement d'algues, et sont répartis près de l'entrée suivant une légère inclinaison.

L'algue rouge *Lithophyllum stictaeforme*, et les algues vertes *Flabellia petioata*, *Valonia macrophysa* et l'algue brune *Dictyopteris polypodioides* sont les plus communes.

Les Porifères *Petrosa ficiformis*, *Oscarella lobularis*, *Agelas oroides*, *Clathrina clathrus* et *Haliclona rosea*, les Coelentérés *Corallium rubrum*, *Parazoanthus axinellae*, *Leptosammia pruvoti*, *Caryophylli smithi*, *Hoplangia durotrix* ; les Polychètes *Protula tubularia*, *Filograna* sp. ; les Bryozoaires *Adeonella calvet*, *Bugula avicularia*, *Membranipora membranacea* sont les assemblages les plus abondants des grottes submergées.

Aire Marine Protégée de Punta Campanella (Italie)

Caractéristiques Générales

L'aire Marine Protégée de Punta Campanella a pour objet de préserver l'une des côtes italiennes les plus belles et les plus intéressantes par ses caractéristiques terrestres et ses particularités marines.

La présence d'habitats critiques pour des espèces endémiques, menacées ou en danger est clairement mentionnée dans le document soumis. Il y a une vingtaine d'habitats marins identifiés dans l'Appendice B du Formulaire Standard des Données de la Convention de Barcelone. L'AMP abrite également 47 espèces menacées inscrites du l'Annexe II du Protocole ASP/DB et 16 espèces présentes sur l'Annexe III. La présence de plusieurs espèces d'éponges menacées est à souligner.

L'AMP candidate a fourni la preuve d'activités de valeur en terme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. De plus, depuis 1871, l'aire représente une source de connaissance extrêmement valable d'un point de vue de la biologie en particulier et des sciences marines en général.

Statut Juridique

L'aire Marine Protégée de "Punta Campanella" a été établi par Décret Ministériel en date du 12 Décembre 1997, ce qui lui garanti une protection légale à long terme, publié au Journal Officiel (J.O.) n. 47 en date du 26/02/1998, modifié par le Décret Ministériel du 13 Juin 2000 et publié au J.O. n. 195 du 22 Août 2000.

Actuellement l'arrêté de protection est régie par un règlement provisoire du "Comité de Gestion » et par l'arrêté n. 44/02 de la Capitainerie du Port de Castellammare di Stabia.

L'AMP de Punta Campanella est incluse dans le Site d'Importance Communautaire (SIC) des « fonds marins de Punta Campanella et Capri » - D.M. 03/04/2004.

Dans le périmètre de l'AMP de Punta Campanella, toutes les activités, pouvant affecter la protection de l'Environnement sont interdites par l'article. 19, 3 de la Loi du 6 Décembre 1991, n. 394.

Actuellement, une nouvelle réglementation des AMP, qui tient compte des résultats des expériences passées et des programmes de surveillance, a été mise en œuvre. Au regard du rapport de l'AMP candidate, elle sera publiée dans les prochains mois par le Ministère italien de l'Environnement et de la Protection du Territoire et de la Mer.

Mesure de Protection, de Planification et de Gestion

L'AMP de "Punta Campanella" vise en particulier :

- a) la protection de l'environnement de l'ensemble de la zone marine;
- b) la protection et l'amélioration des ressources biologiques et géomorphologiques de l'Aire;
- c) la diffusion et la divulgation des connaissances relatives à l'écologie et la biologie de l'environnement marin de l'AMP.
- d) le développement de programmes éducatifs pour l'amélioration culturelle de l'écologie et de la biologie marine
- e) la réalisation d'études et de programme scientifiques sur l'écologie, la biologie marine et la protection de l'environnement;

f) la promotion d'un développement socio-économique durable compatible avec le caractère naturel de l'Aire, en favorisant les activités locales traditionnelles.

Le Ministère italien l'Environnement et de la Protection du Territoire et de la Mer (Ministère de l'Environnement et de la Gestion du Territoire) est engagé dans la gestion de l'AMP à travers un Consortium de 6 districts municipaux (Massa Lubrense, Sorrento, Piano di Sorrento, Sant'Agnello, Positano et Vico Equense).

Les maires des municipalités désignent leurs représentants au Bureau des Directeurs du Consortium. Les membres du Bureau des Directeurs, désignent, parmi eux, le Président de l'AMP, qui préside le Bureau.

Le Directeur de l'AMP est nommé par le Ministère de l'Environnement, sur la base d'une liste de noms proposée par le Bureau des Directeurs.

La Commission de la Réserve, désignée par le Ministère de l'Environnement, est une structure consultative, qui aide le Bureau des Directeurs du Consortium dans toutes les activités relatives à la gestion de l'AMP. En particulier, elle établit des propositions et des suggestions pour le fonctionnement de l'AMP.

Le Comité Scientifique représente un organe consultatif informel, composé de scientifiques qui élaborent des propositions concernant le programme scientifique et le suivi environnemental.

L'"Observatoire de l'Environnement et de la Légalité" est une sorte de coordination des représentants de l'AMP (à savoir le Président et le Directeur) avec les associations environnementales, les gardes-côtes et les autres Corps de Police (Finance et Impôts, Carabiniers).

Chaque année le Président de l'AMP soumet un plan de gestion au Ministère de l'Environnement pour approbation. L'AMP est divisée en 3 zones distinctes avec différents niveaux de protection:

- A: Réserve Intégrale
- B: Réserve Générale
- C: Réserve Partielle

Un système adapté de bouées matérialisent les limites de la Réserve en mer et les différentes zones de l'AMP. Les limites de l'AMP sont marquées également à terre. La surveillance de l'AMP est assurée par les Gardes-côtes.

Le Plan de gestion est préparé sur la base d'une estimation financière et de prévisions, en considérant les résultats des activités de suivi et de réunions avec les décideurs, les environnementalistes et les forces de police ("Observatoire de l'Environnement et de la Légalité"). Actuellement 10 personnes sont employées par l'AMP au service de la comptabilité, au bureau de l'administration, au bureau de l'information et de la réception, dans les activités de surveillances sur le terrain, dans le nettoyage des eaux côtières et dans les activités d'éducation. Chaque année, le Ministère de l'Environnement et de la Gestion du Territoire apporte un noyau de financement pour l'équipe de base et les mesures de protection et d'information. Habituellement, cette attribution même si elle est insuffisante pour couvrir les activités de suivi et de recherche, est suffisante (adéquation correcte) pour les activités de base en matière de protection, d'information et d'éducation.

Conclusion

Ce site remplit les critères minima requis pour l'inscription sur la Liste des ASPIM et est éligible à ce titre.

Annexe: - Format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des ASPIM - Résumé

L'AMP « Punta Campanella » a été retenue comme AMP potentielle conformément aux Lois nationales n. 979 de 1982 et n. 394 de 1991 ; elle a été officiellement créée par la Loi du ministère de l'Environnement du 12.12.1997 (amendée par la LM du 13.06.2000).

Le ministère italien de l'Environnement et de la protection du territoire et de la mer (Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare) a confié la gestion de l'AMP à un Consortium d'administrations publiques locales, composé des 6 districts municipaux impliqués (Massa Lubrense, Sorrento, Piano di Sorrento, Sant'Agnello, Positano, et Vico Equense). Le Consortium de gestion de l'AMP a un Conseil d'administration, composé de représentants des administrations publiques locales et présidé par un Président. Le Directeur de l'AMP est à la tête d'une équipe de 10 personnes, qui mettent en œuvre la politique décidée par le Conseil d'administration.

L'ensemble des districts municipaux impliqués (en particulier Sorrente et Positano) font partie des lieux touristiques les plus célèbres de la mer Méditerranée, avec l'île proche de Capri.

Le tourisme (plus de 2.000.000 de touristes, en été) est de loin la principale activité économique de la région, mais l'agriculture biologique de produits typiques (citrons, huile, vinaigre) est également bien développée. Dans la période récente, les activités de pêche artisanale ont fortement diminué tandis que les activités de pêche de loisir augmentent.

L'AMP a pour but de préserver l'une des plus belles facettes des côtes italiennes, attirante pour les touristes et intéressante au plan naturaliste pour ses caractéristiques terrestres et marines. En fait, l'AMP est à la fois comprise dans un paysage marin d'une hétérogénéité très forte et dans une zone de convergence biogéographique qui a toujours attiré les scientifiques du monde entier ; avec l'appui de la présence, dans la ville proche de Naples, d'importantes institutions scientifiques comme les six Universités, les laboratoires du CNR et la très célèbre Station zoologique, créée au XIX^e siècle par by Anton Dohrn. Depuis les premières études systématiques sur les communautés biologiques du capitaine Colombo (1871), la péninsule de Sorrente-Amalfi a été le lieu le plus étudié en Méditerranée par des scientifiques des différentes branches des sciences marines ; par conséquent, l'AMP constitue aussi un site d'une suprême importance dans l'histoire de l'océanographie.

C'est pourquoi la zone réunit un certain nombre de caractéristiques environnementales très particulières (géomorphologiques, hydrologiques et biogéographiques), qui déterminent les typologies très particulières et variées des communautés benthiques.

La géomorphologie côtière de la péninsule de Sorrente-Amalfi est très différente des parties volcaniques et alluviales contiguës des golfes de Naples et Salerne. En fait, elle est caractérisée par des falaises calcaires abruptes, avançant dans la mer à une profondeur de plus de 30-40 mètres, où des fonds détritiques organogènes s'étendent jusqu'à une vaste plaine boueuse.

Il existe aussi des différences entre la côte de Sorrente, surplombant le golfe de Naples, et la côte d'Amalfi, surplombant le golfe de Salerne. La première est formée de falaises moins élevées (quelques dizaines de mètres) avec des paysages relativement doux issus de phénomènes érosifs ; la dernière se caractérise, au contraire, par des falaises très élevées (même des centaines de mètres) et abruptes, augmentant progressivement de hauteur de la partie distale à la partie proximale de la péninsule. Il existe quelques exceptions à ce décor général de falaises, principalement à proximité d'embouchures de courant. Ces zones, que l'on trouve généralement dans de petites criques côtières peu profondes et abritées, présentent des pentes moins escarpées, et le littoral est formé de petites plages caillouteuses ou pierreuses, avec des fonds marins composés de sédiments accumulés (essentiellement caillouteux, plus rarement de fonds pierreux ou sablonneux).

La pente côtière très escarpée a une énorme influence sur l'organisation des communautés benthiques car :

- elle limite, dans l'environnement littoral, la présence de substrats tendres (sablonneux et boueux), déterminant la présence quasi exclusive de fonds rocheux jusqu'à 30-40 m de profondeur ;
- elle limite, dans le même ordre de profondeur, la zone de surface disponible pour la colonisation par des populations benthiques ;
- elle détermine la présence courante d'espèces particulièrement intéressantes qui sont habituellement rares ou absentes sur d'autres substrats (à savoir les scléactiniaires *Astroides calycularis* et *Leptosammia pruvoti*, et le bivalve endolithique *Lithophaga lithophaga*, connue sous l'appellation de date de mer) ;
- elle entraîne une rareté des communautés photophiles (caractéristiques des habitats intensément lumineux et caractérisés par la prédominance d'organismes végétaux sessiles), et les limite à une bande étroite et peu profonde ; par contre, elle étend vers la surface de la mer la distribution verticale des communautés sciaphiles (caractéristiques des milieux faiblement éclairés et caractérisés par la prédominance d'organismes animaux sessiles), que l'on trouve généralement dans des habitats plus profonds. Par exemple, en raison de la pente escarpée, le coralligène des fonds rocheux est présent à quelques mètres de profondeur, bien que cette biocénose soit caractéristique de milieux plus profonds.

La composition minéralogique particulière de substrats durs (calcaire) influence le type d'assemblages benthiques parce qu'elle détermine la formation d'un complexe de multiples grottes, dû à l'intense activité karstique ; nombre d'entre elles se développent en dessous du niveau de la mer, accueillant un vaste éventail, intéressant et rare, d'animaux très curieux (à savoir *Halcampoides purpurea*, *Telmatactis forskali*, *Maasella edwardsi*, *Lysmata seticaudata*, *Plesionika narval*, *Oligopus ater*).

En ce qui concerne l'hydrologie des masses d'eau superficielles du golfe de Naples, on peut noter deux systèmes : les eaux côtières, système confiné et pollué, et les eaux du large, exposées à un fort brassage avec l'eau de mer profonde non polluée. La limite entre ces deux systèmes est variable et dépend essentiellement du régime climatique ; cependant, la masse d'eau superficielle côtière s'étend rarement au-delà des premiers 5-6 miles au large de la côte la plus avancée vers l'intérieur (en l'occurrence les baies de Naples et Castellammare), et atteint tout au plus 50 m de profondeur. Inversement, la partie centrale du golfe est plus concernée par les eaux du large non polluées, qui enveloppent également les zones côtières les plus éloignées, comme les îles d'Ischia et de Procida, sur le côté nord, et l'île de Capri avec la partie distale de la péninsule de Sorrente (où se situe l'AMP), sur le côté sud. Ici, la présence dominante d'une masse d'eau riche en éléments nutritifs, venant du large et constamment rebrassée, génère une abondance particulière de communautés benthiques (biomasse élevée), avec des organismes sessiles formant des couvertures biologiques multicouches sur les substrats durs. Sur ces fonds marins, on peut croiser, à toutes les profondeurs, une diversité particulièrement forte d'espèces zoobenthiques et phytobenthiques, provenant également de différents districts biogéographiques (convergence biogéographique).

Selon la communauté animale ou végétale particulière, les typologies des communautés biologiques marines les plus curieuses peuvent se résumer ainsi :

- biocénoses des fonds durs, de falaises calcaires et de grottes,
- biocénoses des fonds meubles, de sables grossiers et graviers organogènes,
- prairies de *Posidonia oceanica*.

Les biocénoses des falaises calcaires sont les plus communes. Elles sont caractérisées, uniquement dans les premiers mètres sous la surface de l'eau (dans les limites de 5 à 10 m) par des communautés photophiles, essentiellement des algues bien adaptées à un milieu exposé,

recevant une forte intensité lumineuse et parcouru des mouvements de l'eau. Le biote dominant est végétal, essentiellement constitué d'algues brunes telles *Cystoseira* spp.

Le phénomène le plus caractéristique est la présence, à quelques mètres de profondeur, de communautés sciaphiles (biocénoses de *Coralligène*), qui sont habituellement présentes à des niveaux plus profonds, sur des fonds rocheux à plus de 30-40 m de profondeur. La cause principale en est la pente escarpée du substrat, qui favorise la formation d'habitats semi-obscurs.

Les assemblages sciaphiles (puzzle de communautés) enrichissent le paysage sous-marin. Les organismes végétaux, quoiqu'encore présents sous forme d'algues rouges telles *Peyssonnelia* spp., *Mesophyllum* spp. et *Jania rubens*, ne constituent pas l'élément principal de la communauté. L'élément dominant est maintenant représenté par les animaux sessiles comme les éponges, dressées et encroûtantes, Hydroïdes, Bryozoaires, Anthozoaires (actinies, anémones de mer, madrépores, gorgones) et *Annelida Serpulida*. Parmi les autres espèces étonnantes et importantes au plan biologique figurent *Astroïdes calicularis*, *Cladocora caespitosa* et plus rarement *Leptosammia pruvoti* et *Parazoanthus axinellae*. Dans certaines zones, il est possible de trouver des parois spectaculaires recouvertes de gorgones blanches (*Eunicella singularis*), gorgones jaunes (*Eunicella cavolinii*) et gorgones rouges (*Paramuricea clavata*), cette dernière espèce souvent parasitée par *Gerardia savaglia* ou par *Alcyonium coralloïdes*.

Les grottes sous-marines peuvent être considérées comme des laboratoires peu communs et précieux pour l'étude de la vie dans des conditions atypiques et extrêmes. Dans les grottes, il est évident que l'intensité lumineuse disparaît rapidement ; en conséquence de quoi, la plupart des formes vivantes sont d'origine animale, et peuvent être très diverses, particulières et même rares (par conséquent, très importantes pour les études sur la biodiversité). En particulier, les études scientifiques sur la vie dans les grottes sous-marines de la péninsule Sorrente-Amalfi sont considérées comme une grande étape de la biologie marine méditerranéenne (par ex. l'ouvrage de Riedl, *Biologie des Meereshohlen*). L'AMP de Punta Campanella représente l'une des zones les plus riches de la mer Méditerranée en grottes sous-marines. Les grottes constituent une richesse naturaliste marine essentielle, du fait qu'elles sont des habitats aux caractéristiques physico-chimiques et biologiques particulières. Les grottes sous-marines peuvent héberger une vaste gamme, intéressante et rare, d'animaux très singuliers (à savoir *Halcampoides purpurea*, *Telmatactis forskali*, *Maasella edwardsi*, *Lysmata seticaudata*, *Plesionika narval*, *Oligopus ater*). Les espèces sont très bien adaptées à la semi-obscurité ou à l'obscurité totale, comme les crevettes *Stenopus spinosus* et *Plesionika narval*.

Les sables et graviers grossiers organogènes sont présents essentiellement à la base des falaises et dans le détroit de Bocca Piccola, séparant Punta Campanella de l'île de Capri. Ces sables sont habités par des communautés animales très spécifiques, telles la communauté des Amphioxus (*Branchiostoma lanceolatum*), de plus en plus rare, ou les algues rouges calcaires plus en profondeur (Melobesioideae) qui, en encroûtant les particules sédimentaires, augmentent de taille en formant des particules vivantes plus grossières appelées formations *pralines*. Les fonds détritiques et les fonds détritiques boueux entourent l'AMP en direction du large.

Posidonia oceanica ne forme pas de vastes prairies dans l'AMP parce qu'il y a très peu de fonds meubles dans la zone bathymétrique comprise entre la surface et -30 m, à l'exception du cône créé par l'accumulation sédimentaire. Cependant, la plante est très commune et a une distribution discontinue le long du littoral.

Parc National d'Al-Hoceima (Maroc)

Caractéristiques Générales

Le Parc National d'Al-Hoceima (PNAH) répond à plusieurs des critères généraux fixés à l'article 8 du Protocole ASP/DB pour inscription sur la liste des ASPIM. L'aire candidate:

- renferme des espèces endémiques locales (telles que *Cystoseira elagans*, *Laminaria ochroleuca*, *Peyssonnelia squamaria*, etc.) et des espèces endémiques ou menacées d'extinction à l'échelle de la Méditerranée (en particulier *Cystoseira amantacea* var. *stricta*, *Cystoseira zosteroides*, *Laminaria rodriguezzi*, *Asteroides calycularis*, *Patella ferruginea*, *Pinna rudis*, *Caretta caretta*, *Phalacrocorax aristotelis*, etc.)
- renferme des écosystèmes spécifiques à la Méditerranée tels que les associations à *Cystoseira amantacea* et des formations coralligènes
- renferme des habitats critiques pour les espèces en voie de disparition, menacées ou endémiques à savoir des habitats favorables (grottes appropriées) au phoque moine, des îlots marins pour la patelle géante et le goéland d'Audouin et des falaises pour la reproduction et la nidification du balbuzard pêcheur
- présente un intérêt scientifique (présence de formations coralligènes très remarquables tant au plan richesse que distribution spatiale, présence de grottes sous-marines et d'espèces ombrophiles), un intérêt esthétique (présence de falaises tombantes, d'îles et d'îlots, de plages et de baies spectaculaires et attrayantes ainsi que de paysages à l'intérieur du Parc offrent également un panorama remarquable par la rondeur des collines séparées par des vallées assez larges), un intérêt culturel (présence de traces de la civilisation antique, de ruines de la fortification de Torres-de-Alcala (ex-villa Jordana) datant du XVIème siècle, de mausolées et marabouts...) et un intérêt éducatif (présence de coralligène à des profondeurs relativement faibles, d'habitats favorables au phoque moine et chevauchement d'espèces méditerranéennes et atlantiques)

Statut Juridique

Le PNAH est doté d'un statut juridique lui assurant une protection à long terme (Décret). Ce statut sera renforcé par la loi (en cours) sur les aires protégées qui constituera l'arsenal juridique relatif aux aires protégées du Maroc.

Mesure de Protection, de Planification et de Gestion

Le PNAH possède des mesures de protection qui concernent ses deux composantes terrestre et marine; deux plans de gestion, cohérents et harmonieux, pour les deux composantes (présentés dans les annexes du dossier de candidature) et un programme de suivi ; un organe de gestion ; un personnel permanent et des moyens de gestion et de suivi.

Il est prévu de renforcer davantage les mesures de protection, de planification et de gestion à travers les programmes et les initiatives en cours, qui sont appuyés sur les plans local, national et international.

Conclusion

Ce site remplit les critères minima requis et est éligible à l'inscription sur la Liste des ASPIM.

Annexe : - Format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des ASPIM - Résumé

Le Parc National d'Al Hoceima est situé sur la façade méditerranéenne du Maroc, à 150 Km environ à l'est du détroit de Gibraltar, à proximité de la ville d'Al Hoceima. Ce Parc côtier de 48 460 ha comporte une partie marine de 19.600 ha. C'est un espace montagneux au relief tourmenté avec un rivage composé de falaises et de grottes et plusieurs îlots et rochers. La population humaine du Parc National est estimée à plus de 15 000 habitants.

L'intérêt biologique et écologique du site a été démontré à partir des années 1983. La zone côtière s'étendant de Cala Iris à al Hoceima a fait l'objet d'un plan directeur d'aménagement et de gestion de la partie terrestre et de la partie marine achevé en 1993, puis d'un plan de gestion uniquement dédié à la partie marine effectué dans le cadre du projet MEDMPA réalisé en 2002.

Le Parc National a officiellement été créé en 2004 (Décret d'Aménagement et de Gestion du Parc National d'Al Hoceima (Décret n°2.04.781 du 8 octobre 2004) avec comme objectifs globaux :

- Conservation d'échantillons représentatifs du patrimoine naturel de la façade méditerranéenne du Maroc;
- Maintien des équilibres naturels et des processus écologiques vitaux;
- Préservation de la diversité biologique et de la complémentarité des habitats naturels de l'ensemble du Parc;
- L'information, l'éducation et la sensibilisation de différents publics;
- Protection des paysages caractéristiques du Parc;
- Mise en place de conditions particulières pour un développement local et une amélioration des conditions de vie, par la réalisation de programmes de développement intégré et participatif.
- Recherche scientifique par le suivi écologique et le développement de la recherche scientifique dans le Parc.

Milieu physique

Le Parc National d'Al Hoceima s'étend, pour sa plus grande partie, sur le massif montagneux des Bokkoya. Il est limité au nord par la mer, à l'ouest par la vallée de Mestassa et au sud et à l'est par la ligne de partage des eaux avec l'oued Rhis. Le massif des Bokkoya est un édifice montagneux qui s'étale sur une quarantaine de km entre la ville d'Al Hoceima à l'est et le village de Torres. Cette morphologie se distingue par des formes émoussées et assez compartimentées, avec des altitudes maximales qui varient entre 500 et 700 m.

Les bordures maritimes du Massif de Bokoya se caractérisent par un relief escarpé, marqué par des falaises raides, dépassant par endroits 300 m de dénivellation, taillées dans les matériaux carbonatés de la Dorsale calcaire. Les baies et les plages sont relativement rares, et les escarpements sont raides et inaccessibles. Les prolongements de ce chaînon constituent un

fond marin de nature surtout calcaire avec le long du trait de côte protégé des grottes et des ouvertures sous marines peu profondes susceptibles de former des siphons.

Intérêt biologique

La richesse biologique du Parc National d'Al Hoceima le classe parmi les aires protégées majeures à l'échelle méditerranéenne. Il s'agit de l'unique Parc National sur la rive méditerranéenne du Maroc.

L'avifaune : Nidification d'espèces de haute valeur patrimoniale comme le balbuzard pêcheur et le goéland d'Audouin ainsi que d'autres espèces emblématiques comme l'aigle royal, l'aigle de Bonelli, l'aigle impérial et la buse féroce.

Un couvert forestier en bonne santé : nombreuse espèces ligneuses méditerranéennes représentées dans l'aire et plus particulièrement le thuya de Berbérie.

Biodiversité marine : Le Parc National d'Al Hoceima est situé dans une zone proche atlantique influencée par les courants tourbillonnaires. Aussi, il est également richement peuplée par des espèces atlantiques ; ce qui lui donne une situation singulière de toute la méditerranée ; La Flore marine benthique du Parc National d'Al Hoceima est composée de 264 taxons. Le Parc National abrite également une grande diversité spécifique et de nombreuses espèces menacées comme la grande patelle, le corail rouge, la grande cigale, le mérrou brun. On soulignera également la richesse floristique (laminaires, cystoseires...).

L'intégrité des habitats sous marins n'est que faiblement affectée par les activités humaines. Le littoral dispose toujours de grottes sous-marines susceptibles d'abriter le phoque moine, aujourd'hui disparu dans la zone.

Intérêt culturel et paysager

Les paysages sont massifs. Protégée par la nature ingrate du terrain et par l'enclavement, la plus grande partie du Parc National a conservé sa nature sauvage

Pressions

Avant même la formalisation de l'existence du Parc National, les espaces marins et terrestres de l'aire protégée sont demeurés préservés de toute atteinte majeure. La création du Parc National est venue renforcer les impératifs de préservation principalement à terre où l'unité de gestion mise en place et appuyée par le personnel forestier assure une surveillance régulière et la sensibilisation des populations agro-forestières. La pression pastorale et les prélèvements de ressources naturelles semblent maîtrisés pour une grande partie de ce territoire.

La pression urbaine est très faible dans le Parc National, même si elle semble s'affirmer de plus en plus sur sa périphérie en raison d'une politique affirmée de désenclavement et de développement socio-économique basé sur le tourisme sur le littoral méditerranéen du Royaume de manière générale et particulièrement du littoral de la Province d'Al Hoceima.

En mer, la pression sur les ressources halieutiques demeure perceptible engendrant notamment des conflits d'usage entre les pêcheurs artisanaux et les pêcheurs industriels.

Initiatives en cours et bonnes pratiques

Au niveau national et local on soulignera la volonté du Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification a promouvoir la conservation et le développement du parc national d'Al Hoceima à travers un projet programme a court terme de financement interne ainsi que à travers l'appui de bailleurs de fonds étrangers

Au niveau local, on soulignera les activités régulières entreprises par la société civile au bénéfice de la population du Parc National à travers l'appui aux bonnes pratiques en matière de tourisme et d'agriculture.

On soulignera également l'intérêt d'institutions internationales, notamment l'UICN et de la coopération bilatérale à travers la mise en place de projets liés à la gestion durable de la biodiversité dans le Parc National.

Toujours en matière de pratiques durables, on citera l'initiative « Pays d'Accueil Touristique », le projet « DESTINATION » d'appui au tourisme durable ainsi que le PAC Maroc versé vers l'initiation d'un processus de gestion intégrée de la zone côtière des provinces d'Al Hoceima et de Chefchaouen. Une partie de ce projet est consacrée à l'étude et à la gestion des zones sensibles de la zone du PAC comprenant le littoral du Parc National d'Al Hoceima et sa continuité occidentale jusqu'à Oued Laou.